

Evaluer la qualité des activités et des prestations délivrées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux

RS7050 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332n
Formacode(s)	31448, 44003, 43432
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/01/2025
Date d'échéance	31/01/2028

Certificateur(s)

ENSEIS - ETABLISSEMENT DU RHONE · SIRET : 39269401400110**ASSOCIATION E.R.A.S.M.E · SIRET : 47875778400077****COLLEGE COOPERATIF PROVENCE-ALPES-MEDIT · SIRET : 32611521900064****Le CRFMS – Centre régional de Formation aux métiers du social - Erasme**<https://www.erasme.fr/>**COLLEGE COOPERATIF PROVENCE-ALPES-MEDITERRANEE**<https://www.collcoop.org/>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Depuis 2022, un nouveau dispositif en matière d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) est entré en vigueur. Ce nouveau dispositif d'évaluation établi par la HAS s'appuie sur un référentiel national, commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. Il répertorie les exigences à satisfaire par les ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation quinquennale.

L'activité d'un évaluateur de la qualité des activités et des prestations délivrées par les ESSMS s'appuie sur un travail de terrain lors d'une visite d'évaluation et consiste principalement en :

- la préparation de la visite d'évaluation (prise de connaissance des textes réglementaires et des Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles propres au dispositif à l'établissement à visiter, prise de connaissance/élaboration du planning de la visite, prise de contact/organisation avec le binôme coordinateur de la mission)
- la visite d'évaluation de la structure (conduite des différents entretiens, remplissage des grilles de la Haute Autorité de Santé, recueil des éléments de preuves, debriefing en fin de journée)
- la formalisation du rapport (prise en compte des observations de l'établissement et finalisation du rapport)

La certification vise à piloter une évaluation de façon opérationnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Adapter les critères d'évaluation à la structure évaluée en s'appuyant sur une veille réglementaire et législative sur les évolutions du secteur ainsi que

sur l'évaluation et ses attendus

pour garantir la cohérence du périmètre évalué avec les missions de l'ESSMS.

Présenter son intervention en s'assurant de la bonne compréhension par tous les acteurs associés y compris ceux en situation de handicap, du cadre, des objectifs, du déroulement de l'évaluation pour permettre une contribution active et efficace de chacun de ces acteurs.

Garantir le cadre méthodologique du déroulement de la visite en s'assurant que les conditions qui ont été convenues avec la structure évaluée sont bien respectées pour permettre une visite conforme aux attendus du manuel de la HAS (échantillonnage des personnes interviewées, locaux adaptés...).

Mener des entretiens individuels ou collectifs en formulant les questions dans un langage compréhensible et en s'assurant de la bonne compréhension par les différents interlocuteurs (personnes mineurs, personnes âgées, personnes avec addiction...) y compris les personnes en situation de handicap du déroulé de l'entretien et de son objectif, afin qu'ils s'expriment sur les éléments du référentiel et recueillir des données exploitables dont des éléments de preuve.

Évaluer les critères en s'appuyant sur les méthodologies définies par la HAS afin de formaliser les résultats de l'évaluation et d'identifier les axes de progrès et les axes forts.

Expliciter les constats en précisant les axes de progrès et les axes forts pour stabiliser les grilles d'évaluation ou la cotation d'un critère impératif pour favoriser la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Rédiger le rapport d'évaluation en portant une appréciation générale pour donner à voir le contexte, les conditions et la portée de l'évaluation en utilisant une formulation précise, simple, concise et compréhensible afin de rendre compte des conditions de réalisation de l'évaluation et de ses résultats.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ce ne sont pas à proprement parler des réglementations d'activité mais les documents suivants encadrent l'évaluation des ESSMS :

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé

Le référentiel de la qualité de la HAS

Le Manuel d'évaluation de la qualité de la HAS

La procédure d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un niveau 6 et avoir au moins 3 ans d'expérience dans le secteur social et médico-social.

La certification s'adresse aux directeurs d'établissement, directeurs adjoints, responsables qualité, cadres en charge des processus évaluatifs souhaitant piloter une évaluation de façon opérationnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Deux professionnels en activité, titulaires d'au moins un niveau 6, démontrant une maîtrise de la conduite d'évaluation dans les ESSMS dont un préside le jury et qui n'ont pas participé à l'animation de la formation
- Un représentant du certificateur

Base légale

Date de décision	31/01/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/01/2028
Date de dernière délivrance possible	30/07/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7050/>

Où se former

Formations référencées	6
Organismes	3
Régions couvertes	5
Prix indicatif	300 € – 4 174 €
Durée	14 – 70 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	69
Parcours menés à terme	60
Taux d'achèvement	87 %
Période	03/2025 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	88
Montant total engagé	305 192 €
Coût moyen par dossier	3 468 €
Durée moyenne	53 h
Période	02/2025 – 07/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	7 %
Entreprise	2 %
Régions	2 %
France Travail	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.